





Document 5 : des droits adaptés à chaque âge

Âge	De 0 à 9 ans	10 ans à 12 ans	13 ans à 15 ans	À partir de 16 ans
Exemples de droit	<ul style="list-style-type: none"> › Identité. › Instruction (6 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> › Ouvrir un compte jeune à la banque (12 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> › Conduire un cyclomoteur (14 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> › Conduire un bateau à moteur (17 ans).
Responsabilités en cas d'infraction ou de délit	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place de mesures éducatives (placement ou mise sous protection judiciaire). 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place de sanctions éducatives (interdiction de fréquenter certaines personnes, mesure de réparation). 	<ul style="list-style-type: none"> › De 13 à 15 ans, un jeune peut être condamné à une peine et incarcéré (établissements pénitentiaires pour mineurs). 	<ul style="list-style-type: none"> › Le tribunal peut condamner l'adolescent à la moitié voire la totalité de la peine de prison prévue pour un adulte. 

Document 6 : Ce que dit la loi

Art. 371. L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Art. 371-1. L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents [...] pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement. [...] Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. [...]

Art. 371-3. L'enfant ne peut, sans permission des père et mère, quitter la maison familiale [...].

■ Code civil.

Art. 1384. Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs.

■ Code civil.

5 La responsabilité civile des parents

